

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Octobre 2007 • N° 27

AU SOMMAIRE

• Page 2

Coopération entre l'UIP et l'ONU et entre gouvernements et parlements

Entretien avec les co-présidents du Groupe consultatif de la nouvelle Commission UIP des Affaires des Nations Unies, Theo Ben Gurirab, Président de l'Assemblée nationale de la Namibie, et la sénatrice mexicaine Rosario Green.

• Pages 6-7

Les législateurs doivent défendre les droits de leurs collègues

La sénatrice canadienne Sharon Carstairs et la sénatrice mexicaine Rosario Green, respectivement Présidente et Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, expliquent aux élus que tout le monde doit se sentir concerné pour faire bouger les choses.

• Page 8

L'UIP se penche sur la pandémie de VIH/SIDA

Le VIH/SIDA est d'ores et déjà responsable de la perte de plus de 25 millions de vies humaines et les progrès réalisés pour enrayer la maladie sont loin d'atteindre les objectifs fixés. Les dirigeants mondiaux ont promis d'offrir d'ici 2010 un accès universel aux traitements.

Les droits des enfants ayant affaire à la justice

Il arrive beaucoup trop souvent que des enfants soient privés de liberté pour avoir commis des délits

mineurs, non violents, voire en l'absence de délits. Les besoins spéciaux des enfants ayant des démêlés avec la justice ne sont pas pris en considération dans le cadre de systèmes distincts et rares sont les données susceptibles de fournir une indication précise du nombre d'enfants détenus ou emprisonnés. Les parlementaires de sept pays d'Asie ont participé en juillet dernier à un séminaire parlementaire régional sur la protection de l'enfance dans la justice pour mineurs organisé au Pakistan dans le but d'aborder ces questions difficiles du point de vue du respect des droits des enfants.



Pakistan: des élus ont évoqué la question de la protection des enfants et de la justice pour mineurs

Photo UIP/K-Jabre

Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon à La Maison des Parlements

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a visité le Siège de l'UIP en juillet 2007. Ses échanges avec le Secrétaire général de l'UIP ont porté principalement sur la question des changements climatiques. M. Ban a été ravi d'apprendre que ce thème avait été largement débattu lors de la dernière Assemblée de l'UIP en Indonésie, qui a par ailleurs vu le lancement de la campagne sur le réchauffement de la planète. La discussion a ensuite porté sur le rôle central que les parlements peuvent jouer dans des pays au sortir d'un conflit dans lesquels l'ONU menait de grandes opérations de rétablissement de la

paix et, en particulier, les travaux réalisés par l'UIP en matière de promotion du dialogue entre les divers partis et factions politiques au Parlement du Burundi. M. Ban a déclaré qu'il accordait une priorité élevée aux travaux de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies au Burundi et en Sierra Leone, à laquelle l'UIP participe également. MM. Ban et Johnsson se sont également penchés sur les moyens de renforcer la coopération entre leurs deux organisations dans les domaines de la prévention du crime, du terrorisme, du trafic de stupéfiants et de la traite des êtres humains.



Photo UIP/H. Ségato

COOPERATION UIP-ONU

Une semaine après la visite du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, au Siège de l'UIP, le Groupe consultatif de la nouvelle Commission de l'UIP chargée des Affaires des Nations Unies a tenu sa première réunion à la *Maison des Parlements*. Les Co-Présidents de ce Groupe consultatif, M. Theo Ben Gurirab (Président de l'Assemblée nationale de la Namibie), et la sénatrice et ancienne Ministre des Affaires étrangères du Mexique Rosario Green expliquent l'importance de cette nouvelle commission.

M. Theo Ben Gurirab:

« Les parlements sont désormais des partenaires et non des adversaires des gouvernements »

Q: L'UIP vient de créer une nouvelle commission. Quel est son objectif ?

Theo Ben Gurirab: L'UIP est reconnue sur la scène internationale comme une institution de représentation des parlements nationaux, qui eux-mêmes représentent la population. Les participants de la réunion que nous avons tenue à Genève adresseront une recommandation à l'Assemblée de l'UIP, pour l'inviter à établir une Commission des affaires des Nations Unies. Par l'intermédiaire de cette nouvelle commission, l'UIP pourra collaborer plus étroitement avec l'ONU et plus particulièrement avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et même avec le Conseil de sécurité, mais plus important encore, avec le Cabinet du Secrétaire général des Nations Unies. En outre, cette nouvelle commission nous permettra de porter les travaux de l'UIP dans nos pays respectifs et de créer des alliances avec les parlements nationaux et les organisations infra-régionales dans les domaines du maintien de la paix, du renforcement de la paix, du développement et, pour les pays en développement, dans le domaine des Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'en ce qui concerne la démocratisation et les changements climatiques. Nous pénétrons dans un territoire nouveau dans lequel les travaux de l'UIP – doyenne des organisations internationales – parviendront jusqu'aux citoyens. Grâce à l'UIP, nous allons

atteindre les parlements nationaux, mais par-delà les parlements, nous atteindrons les zones rurales pour expliquer aux gens ce qu'est l'UIP et qu'elle œuvre en faveur du bien-être social.

Q: Vous avez été Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, pensez-vous que l'ONU soit prête à construire un réel partenariat avec l'UIP ?

T.B.G. : Sous ma présidence, durant la période 1999-2001, pour la première fois dans leur histoire, les Nations Unies ont reconnu l'UIP et deux ans plus tard, l'UIP obtenait le statut d'observateur qui lui permet désormais de participer pleinement aux activités des Nations Unies. Aujourd'hui, c'est l'ONU elle-même qui demande à l'UIP d'institutionnaliser cette collaboration. Les deux organisations de défense des principaux intérêts des peuples vont désormais pouvoir collaborer plus étroitement.

Q: Vous avez également été Premier ministre et Ministre des affaires étrangères de la Namibie. Avez-vous l'impression que les gouvernements acceptent désormais l'idée que les parlements peuvent jouer un rôle important dans les affaires internationales ?

T.B.G. : Cela va de pair avec la progression de la démocratie, grâce à l'implication des parlements nationaux dans les processus de décision et dans la gouvernance. Ainsi, dans les pays démocratiques - et nous espérons que sous l'influence de l'UIP ils seront sans cesse plus nombreux à prendre le chemin de la démocratie outre leur fonction législative, les parlements joueront un rôle

important pour promouvoir la démocratie, la primauté du droit et la participation de la population à l'élaboration des décisions. Au plan national, les parlements sont désormais des partenaires et non plus des adversaires des gouvernements. Il est certes nécessaire qu'il existe une séparation des pouvoirs entre le parlement, le gouvernement et les tribunaux. Cela étant, il ne faut pas non plus perdre de vue qu'ils ont un intérêt commun dans le bien-être de la population. Il existe désormais un partenariat entre l'UIP et les Nations Unies, et il importe de pouvoir aussi le retrouver entre les gouvernements et les parlements.

Mme Rosario Green, Sénatrice

« L'ONU a besoin de sang neuf et ce sont les parlements qui peuvent le lui apporter »

Q: Comment voyez-vous cette nouvelle commission ?

Rosario Green: Il me semble indispensable que l'UIP crée une commission spéciale chargée des questions onusiennes et cherche des moyens de communication et de coopération avec l'ONU. Certes, il existe un lien entre les deux organisations depuis un certain temps, mais il a fallu du temps pour le consolider. Nous disposons du statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale et l'ONU reconnaît que le pouvoir législatif, autrement dit le Parlement, est l'une des composantes de l'Etat avec le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Il ne devrait donc pas y avoir de jalousie entre l'ONU et l'UIP, puisque les résolutions prises par l'ONU, qui deviennent des traités, doivent être soumises au Parlement pour être ratifiées. Toutefois, le fait que le Parlement et les élus ne participent pas au processus dès le début et qu'ils ne soient consultés qu'en fin de parcours est dommageable tant pour le Parlement que pour le gouvernement d'un pays. C'est en effet un problème non seulement pour le Parlement, car les législateurs ne disposent pas de toutes les informations concernant une résolution adoptée par l'ONU, mais aussi pour le gouvernement, car ce dernier ne sait pas comment convaincre les parlementaires de la nécessité de modifier tel ou tel texte pour que les conventions internationales puissent entrer en vigueur et être pleinement appliquées.

Q : Quel sera le défi majeur de cette commission ?

R.G.: Cette nouvelle commission de l'UIP constituera un pont entre les parlements et les

Suite en page 3



M. Theo Ben Gurirab (au premier rang, au milieu) et Mme Rosario Green (à gauche, deuxième rang).

Nations Unies. La tâche s'annonce néanmoins difficile car le mandat de cette commission doit être clair. Elle doit nous permettre de mieux connaître l'ONU pour pouvoir la soutenir et l'expliquer à ceux qui nous ont élus. En effet, lorsqu'un pays doit verser sa cotisation à une organisation internationale ou régionale, les citoyens sont souvent mécontents parce qu'ils ne comprennent pas forcément l'importance de ces organisations et que les élus ne savent pas toujours la leur expliquer, n'étant eux-mêmes pas suffisamment informés et s'occupant plus de questions nationales qu'internationales. Cette nouvelle commission nous donnera la possibilité de porter la voix des Nations Unies dans nos assemblées nationales et réciproquement, afin que les relations internationales soient plus conformes à la réalité sur le terrain. Sur le plan national il existe trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire. A l'ONU, le pouvoir exécutif est représenté, de même que le judiciaire, incarné par les tribunaux internationaux, mais le législatif, lui, n'est pas représenté clairement. Or, dans la mesure où il existe une organisation mondiale des parlements, nous sommes préparés pour mener à bien cette mission.

Q : Vous avez été Ministre des affaires étrangères du Mexique. Pensez-vous que le moment est venu pour les gouvernements d'accepter enfin que les parlements jouent un rôle sur le plan international ?

R.G. Oui, c'est le moment. Si je transpose ce qui se passe au Mexique à d'autres pays, je constate qu'aucun gouvernement ne peut agir seul. Il doit le faire avec le soutien des deux autres pouvoirs, le législatif et le judiciaire, et en particulier avec le soutien du Parlement.

Q : En est-il de même pour l'ONU ?

R.G.: Oui, car depuis quelques années, l'ONU traverse une crise et elle a besoin de sang neuf. Et ce sang neuf, ce sont les parlements qui peuvent le lui apporter.

Le Président de l'UIP en visite en Chine

Le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, s'est rendu en visite officielle en Chine, en août dernier, à l'invitation de M. Wu Bangguo, Président de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale (APN). Lors de son entretien avec M. Wu, le Président Casini a évoqué la contribution de la Chine à la promotion de la réforme et de la modernisation de l'UIP, ajoutant qu'il espérait voir l'APN jouer un plus grand rôle sur un certain nombre de questions qui intéressent l'UIP. Le Président Wu s'est quant à lui félicité de la réforme de l'UIP et a indiqué que la Chine, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, appuierait la coopération entre l'UIP et les Nations Unies. Les deux interlocuteurs ont aussi échangé des opinions sur de nombreuses questions internationales, notamment l'Iraq, la lutte anti-terroriste et le Darfour. M. Casini a fait l'éloge du rôle accru de la Chine sur la scène internationale et M. Wu s'est engagé, au nom de la Chine, à soutenir l'action de l'UIP visant à préserver la paix dans le monde et à promouvoir le développement pour tous. Le Président Casini a aussi eu des discussions de travail avec M. Lu Congmin, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères de l'APN et Membre du Comité exécutif de l'UIP.

Le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, et M. Wu Bangguo, Président de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale chinoise.

Le Comité n'est pas un organe bureaucratique qui rabâche sans cesse les mêmes dossiers sans aboutir au moindre résultat. Car même lorsque les résultats ne sont pas immédiatement visibles, son travail est important pour les législateurs concernés et pour leurs familles. La solidarité parlementaire est donc essentielle et les sénatrices Carstairs et Green estiment qu'aucun effort ne doit être épargné pour donner une visibilité à ces cas de violations de droits de l'homme des élus, auprès du plus grand nombre possible de législateurs.

Le Comité est conscient que le fait d'évoquer des violations des droits de l'homme de parlementaires peut être une question éminemment sensible dans plusieurs pays et que les autorités concernées sont parfois peu disposées à autoriser des visites sur le terrain. Mais comme le soulignent la Présidente et la Vice-Présidente, le Comité « traite de questions qui concernent des élus comme eux, qui ont disparu, ont été jetés en prison ou ont été torturés ». Dans de tels cas, le silence pourrait être mal interprété.

Une approche intéressante - qui est un des succès du Comité - concerne les Philippines, suite à la détention de parlementaires, y compris M. Crispin Beltran. L'UIP avait envoyé une mission à Manille pour recueillir des informations de première main et s'entretenir avec les autorités. Grâce aux efforts du Comité, de son Président et de sa Vice-Présidente de l'époque - le sénateur Franklin Drilon, ancien président du Sénat des Philippines, et la sénatrice Sharon Carstairs, qui dirigeait la mission - M. Beltran a finalement été libéré au début du mois de juin. La diplomatie parlementaire et l'information publique ont prouvé leur utilité pour parvenir à ce dénouement.

L.B.



Photo Assemblée populaire nationale de Chine

LES FEMMES EN POLITIQUE

Lancement du projet de l'UIP pour le soutien des femmes parlementaires du Burundi

Quel rôle peut jouer le parlement en faveur de l'égalité des sexes ? Comment, au travers de l'exercice législatif, budgétaire, de contrôle et de représentation, les parlementaires peuvent-ils agir en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ? C'est au Burundi, depuis le *Palais de Kigobé*, siège de l'Assemblée nationale, que les parlementaires burundais et leurs consœurs et confrères du Rwanda, d'Espagne, du Burkina Faso et de la République Démocratique du Congo (RDC), se sont penchés sur la question dans le cadre d'un Séminaire intitulé « Parlement et égalité des sexes » qui s'est déroulé du 18 au 20 juin 2007.

Les participants et les experts ont échangé leurs expériences relatives aux fonctions parlementaires citées ci-haut. Ils se sont penchés sur les moyens et les ressources nécessaires pour voter de bonnes lois et pour renforcer l'initiative législative parlementaire. Au niveau de la représentation, l'accent a été mis sur la nécessité pour le parlement d'être ouvert et transparent et d'intégrer les citoyens dans la procédure législative par des auditions, des journées porte-ouvertes, des débats d'actualité politique et par les moyens de communication modernes. Pour ce qui est du contrôle de l'action gouvernementale, si de nombreuses procédures sont envisageables, l'exercice reste souvent contrecarré par les gouvernements et par le manque de moyens administratifs et techniques. Au niveau budgétaire, les participants ont discuté des bénéfices de l'inclusion de la perspective genre dans le projet de budget. Après ce tour d'horizon, les participants et les experts se sont penchés sur les défis auxquels est confrontée la femme burundaise et en particulier les inégalités dont elle est victime.

Le séminaire a permis de dégager des priorités en matière législative telles que la révision de certains articles du Code des personnes et de la famille, du Code



Photo UIP/Zéna Hla Choukair

Pénal, du Code du travail, et du Code de la nationalité. Certaines lois doivent également être élaborées et votées notamment la loi portant sur la succession, les régimes matrimoniaux et les libéralités ainsi qu'une loi spéciale portant prévention, protection et répression de la violence basée sur le genre. D'autres actions parlementaires de mobilisation, de promotion de la participation des femmes à l'élaboration des programmes et des lois qui les concernent, l'adoption, l'évaluation et le contrôle des politiques relatives aux femmes, sont également apparues nécessaires.

Les travaux du Séminaire se sont conclus par une rencontre spéciale, ouverte exclusivement aux femmes parlementaires qui ont discuté des défis spécifiques qu'elles rencontrent dans leur travail parlementaire. Elles ont également débattu des antagonismes politiques et associatifs qui freinent l'action des femmes parlementaires et des moyens d'y remédier. Les discussions ont mis l'accent sur la nécessité pour les femmes de travailler ensemble dans une vision commune en vue d'améliorer la situation des femmes burundaises et d'assurer un impact à l'action législative, de contrôle

et de représentation des femmes parlementaires. Ce débat primordial pour les femmes parlementaires et la femme burundaise en général a été enrichi par le partage des expériences des associations parlementaires féminines du Rwanda et de la RDC.

Ce séminaire était la première activité du projet de soutien aux femmes parlementaires du Burundi que mène l'Union interparlementaire avec un financement du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD). Le projet vise à apporter une réponse aux besoins de l'institution parlementaire et des femmes parlementaires qui occupent depuis les élections législatives de 2005 plus de 30% des sièges du Parlement. Appuyer l'institution parlementaire, sa sensibilité et ses connaissances en matière de genre afin qu'elle réponde au mieux aux attentes des femmes et des hommes de manière égale et équitable, soutenir les femmes parlementaires dans le renforcement de leurs capacités pour une participation efficace et soutenue à la vie politique et appuyer la solidarité et la coordination des femmes parlementaires entre elles et avec la société civile sont les objectifs principaux de ce projet.

L'UIP ET LES ENFANTS

Les Etats sont tenus de garantir le respect des droits des enfants ayant affaire à la loi

Les parlementaires réunis pour le séminaire du Pakistan ont souligné que les Etats qui sont parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et ont souscrit à d'autres instruments internationaux sont tenus de garantir le respect des droits des enfants ayant affaire à la justice. Toutefois, malgré les engagements et les obligations auxquels souscrivent les Etats, les enfants sont encore soumis à des arrestations arbitraires, des mauvais traitements, voire des actes de torture pendant leur garde à vue.

Cette manifestation de trois jours, hébergée par le Sénat du Pakistan et organisée en collaboration avec l'UIP et UNICEF, a rassemblé une soixantaine de délégués originaires de l'Afghanistan, du Bangladesh, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka, venus débattre du rôle du parlement pour s'assurer que les droits des enfants ayant des démêlés avec la justice sont respectés.

Les parlementaires ont souligné qu'il était nécessaire de créer une justice pour mineurs fondée sur des droits. Ils se sont engagés à préférer les mesures réparatrices, ainsi qu'à faire appel à des mesures extra judiciaires et des mesures alternatives. Ils sont convenus de soutenir la création, pour les enfants ayant affaire à la justice, de mécanismes, procédures et établissements distincts, organisés sur un mode respectueux des enfants, notamment des unités de police distinctes, des foyers d'observation ouverts,

et des centres communautaires, ainsi que d'opter pour des solutions autres que le placement en institution et la détention, cette dernière ne devant intervenir qu'en dernier ressort et pour des lapses de temps aussi brefs que possible.

Les parlementaires ont également recommandé que les services soient étroitement supervisés et que des visites soient réalisées dans les centres de détention, dans le but de recueillir des informations et de protéger les enfants de toute exploitation ou abus potentiels du système, que le personnel des services de répression bénéficie d'une formation appropriée et que des crédits budgétaires et des mécanismes de contrôle suffisants soient prévus.

Au terme de la réunion, les participants se sont rendus dans un centre d'accueil ouvert pour les enfants-chiffonniers des villes jumelles de Rawalpindi et Islamabad. Cette visite était organisée par le Programme OIT-IPEC. A ce jour, sur les 1 330 enfants que ces centres ont accueilli, 159 ont pu être placés dans des écoles publiques. Les centres d'accueil ouverts reçoivent des enfants qui vivent de la récupération de déchets et de jeunes chiffonniers qui ne font littéralement que "passer" au centre durant la matinée ou l'après-midi. Ils sont implantés à proximité des décharges sur lesquelles travaillent les enfants du district de Rawalpindi.

Ces centres d'accueil ouverts offrent comme activités principales aux enfants une

éducation non formelle, des cours de travaux manuels, une alphabétisation, un programme destiné à leur apprendre à se débrouiller, des modules d'information sur les crimes sexuels, la santé, l'hygiène et les services de santé, ainsi que sur les groupes et activités qui leur sont destinés. Ces centres ont suscité un intérêt particulier de la part des parlementaires de l'Asie du Sud, qui les considèrent comme une façon constructive d'offrir un soutien aux enfants sans les séparer de leur famille.

...DANS LA PRESSE...

Jamali en faveur d'un environnement propice à la protection des enfants

Président par intérim du Sénat, Jan Mohammad Khan Jamali s'est adressé aux parlementaires pour leur demander d'élaborer des stratégies permettant la création d'un environnement propice à la protection des enfants à l'égard de la violence et de l'exploitation. Il a déclaré que les parlementaires devraient jouer un rôle central pour garantir sécurité et dignité à tous les enfants. Il a ajouté que notre avenir dépend des enfants et qu'il est indispensable de créer un environnement dans lequel ils se trouvent protégés. Il a affirmé que le fait que les enfants soient concernés par tous les Objectifs du millénaire pour le développement met en relief l'urgence existant en matière de protection des droits de l'enfant, la majeure partie de ces objectifs passant, pour leur réalisation, par des mesures efficaces de protection des enfants. Ces observations ont été formulées par M. Jamali au cours de l'allocution présidentielle présentée en clôture du Séminaire parlementaire régional organisé par le Sénat du Pakistan en collaboration avec l'UIP et l'UNICEF. Faisant référence à l'adoption unanime de recommandations destinées à protéger les enfants de la violence et de l'exploitation, le Président par intérim a plaidé en faveur de la réalisation d'initiatives aussi nobles dans le but d'édicter des lois interdisant les châtiments corporels et fixant des peines strictes en cas d'abus sexuels. Il a affirmé que le Pakistan attache une grande importance à l'amélioration du sort des enfants et à la défense de leurs droits.

Daily Mail (Pakistan) - 3 juillet 2007



Photo UIP/Kareem Jabre

“Les parlementaires doivent défendre les droits de leurs collègues”

Au cours de sa dernière session de juillet 2007, le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP s'est penché sur 33 cas publics concernant 198 parlementaires du Bangladesh, du Belarus, du Burundi, du Cambodge, de Colombie, de l'Equateur, d'Erythrée, du Honduras, d'Israël/Palestine, du Liban, de Malaisie, de Mongolie, du Myanmar, du Pakistan, des Philippines, du Rwanda, de Sri Lanka, de Turquie et du Zimbabwe. Sa nouvelle présidente, la sénatrice canadienne Sharon Carstairs, élue en juin, et sa nouvelle Vice-présidente, la sénatrice mexicaine Rosario Green, ont l'intention de donner davantage de visibilité au travail réalisé par ce groupe, qui rassemble des parlementaires originaires de différentes régions du monde.

Comme la sénatrice Carstairs l'a expliqué au *Monde des parlements*, le Comité est confronté à deux grandes difficultés : “Les médias ne lui consacrent pas suffisamment d'attention et ses travaux restent par conséquent dans l'ombre. Et il ne jouit pas d'une place suffisamment importante au sein même de l'UIP. La présentation du rapport suscite un certain intérêt chez les membres, mais le suivi donné est maigre dans un grand nombre de pays”.

La sénatrice Carstairs souhaite faire comprendre aux Membres de l'UIP que “pour que nous puissions réellement faire bouger les choses, tout le monde devra se sentir concerné par la solution. L'engagement des cinq membres du Comité ne saurait suffire”.

Parler ou ne rien dire

Une partie de ce problème de visibilité est à attribuer au règlement du Comité, qui travaille à huis clos et aborde non seulement des cas publics, mais aussi confidentiels. “Il est légitime que certains des cas que nous étudions restent confidentiels, mais au moins la moitié des cas dont nous traitons est publique. Nous devons donc mettre l'accent sur la dimension publique, présenter les cas aux médias pour faire connaître nos succès, tout en insistant sur ceux qui nous posent davantage de problèmes et en expliquant pourquoi nous avons besoin d'aide”.

La sénatrice Carstairs propose, lors de la présentation du rapport du Comité au Conseil directeur pendant les Assemblées de l'UIP, de demander aux cinq membres du Comité de fournir brièvement quelques informations sur les cas en les



Assis: de gauche à droite: sénatrice Alima Boumediene-Thiery (France), sénatrice Sharon Carstairs (Canada), sénatrice Rosario Green (Mexique); debout: sénateur Aquilino Pimentel (Philippines), sénateur Philippe Mahoux (Belgique) et sénatrice Zahia Benarous (Algérie).

accompagnant de photos, "afin que les délégués de l'Assemblée voient les êtres humains dissimulés derrière ces cas. Présenter à l'écran des images de parlementaires dont on soupçonne qu'ils ont été victimes de violations des droits de l'homme constitue un support important pour attirer l'attention du public et montrer aux délégués et journalistes que le rapport du Comité n'est pas un ennuyeux document de 55 pages, mais bien un ouvrage présentant le cas de personnes comme eux, qui ont disparu, ont été jetées en prison ou ont été torturées”.

Les institutions démocratiques doivent être fortes

La sénatrice mexicaine Rosario Green est en faveur de cette façon de procéder. “Nous avons beaucoup d'informations à fournir. Prenez par exemple le cas de l'Equateur: nous sommes en possession d'un DVD qui montre le harcèlement subi par les parlementaires ou la police restant les bras croisés, à regarder. Nous devons exprimer l'espoir que de tels événements ne se reproduisent plus. Aucun parlementaire n'est à l'abri du harcèlement. Le monde change et tout parlementaire peut avoir besoin un jour ou l'autre de l'UIP. Pour que l'UIP puisse être à la hauteur, les parlementaires doivent la renforcer”.

La sénatrice Green souligne que les pays voisins doivent intervenir “pour aider le Comité à aider leurs collègues parlementaires. Je suis persuadée que les parlementaires du Pérou ou du Chili sont plus proches que nous de leurs

Follow-up on page 7

homologues équatoriens, par exemple, et nous devons donc les former pour qu'ils se sentent concernés par ce qui se passe. Leurs voix portent parfois plus loin que la nôtre. Il existe de plus en plus de démocraties dans le monde et nous devons veiller à ce que nos institutions soient suffisamment fortes pour s'élever contre les cas de violation des droits des parlementaires". Tout en reconnaissant que le Comité a été confronté à des situations délicates, elle ajoute que "nous donnons parfois le sentiment d'être un organe bureaucratique

qui rabâche sans cesse les mêmes dossiers sans aboutir à rien d'autre que l'espoir d'être entendu. Nous devrions commencer à faire ce que nous pouvons en notre qualité de parlementaires pour faire évoluer un peu les choses. Ne nous laissons pas impressionner : nous sommes une branche indépendante de l'Etat et ne devrions pas avoir peur de l'exécutif. Nous devons nous élever avec force en faveur des droits de l'homme des personnes emprisonnées et des droits de nos collègues".

Amérique latine :

Les parlements doivent s'engager davantage en faveur de la justice et de l'égalité

Quelque 150 participants latino-américains se sont réunis les 8 et 9 juin à La Paz, en Bolivie, pour débattre des succès et des échecs des mécanismes de réconciliation nationale, dans le contexte d'une réunion organisée conjointement par l'UIP et la Chambre des députés de Bolivie. Ils se sont interrogés sur la question de savoir si les démocraties ont rendu justice aux anciennes victimes et à ceux que la misère et la discrimination ont exclu de la société. Les participants ont émis beaucoup de critiques sur ce plan et conclu que les démocraties qui s'étaient instaurées n'avaient pas mis un terme aux injustices sociales et économiques à l'origine des conflits et des violations des droits de l'homme ayant caractérisé les dictatures latino-américaines. Ils ont souligné qu'il est urgent de renforcer le processus de démocratisation dans la région grâce à une meilleure répartition des richesses, à l'examen du rôle joué par les élites dans le but de le faire évoluer, ainsi qu'à l'élargissement des droits de la société civile et des mouvements sociaux et à leur participation à la prise de décisions. Le Parlement a joué un rôle crucial dans ce domaine, non seulement sur le plan législatif mais, plus important encore, en exerçant sa fonction de contrôle et en préservant chez les jeunes générations la mémoire d'un passé violent et difficile. Il s'est aussi révélé important d'améliorer l'image de l'institution parlementaire afin qu'elle soit mieux à même de relever ces défis.

"En tant que victime de l'oppression, je déclare que nous devons lutter"

L'une des plus belles réussites du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP concerne le cas de six membres de la Chambre des représentants accusés de rébellion aux Philippines. L'un d'entre eux, M. Crispin Beltran, était en détention à l'époque. En avril de cette année, l'UIP a envoyé à Manille une mission chargée de recueillir des informations de première main sur la question. La délégation a conclu que les accusations dont faisaient l'objet les parlementaires concernés étaient de nature politique, que la détention de M. Beltran était arbitraire et qu'il devrait être remis en liberté. Une semaine avant l'ouverture de la session de juillet du Comité à Genève, la Cour suprême des Philippines rejetait les accusations prononcées à l'encontre des parlementaires concernés et M. Beltran était libéré dans les jours qui suivaient.

Le sénateur Aquilino Pimental, des Philippines, est membre du Comité et témoigne de l'importance de son travail : "Le Comité joue un rôle essentiel en appelant l'attention du monde sur le souci universellement partagé de protéger les droits de l'homme des parlementaires. Ayant été victime de l'oppression dans mon pays, sous la loi martiale de M. Marcos, je me sens proche des parlementaires - et de toutes les personnes - dont les droits de l'homme ont été bafoués. Les membres de l'UIP savent désormais qu'il existe un mécanisme de défense des droits des parlementaires. Quand on est directement en butte à l'oppression, il est important de se sentir entouré. En tant que parlementaires, il est essentiel que nous comprenions les droits de l'homme et les défendions, qu'il s'agisse des nôtres ou de ceux des autres".

...DANS LA PRESSE...

UIP : libérez Beltran

L'Union interparlementaire a réitéré l'appel lancé au gouvernement en faveur de la libération de Crispin Beltran, représentant de la liste Anakpawis, qui ne constitue plus un risque pour la sécurité. "Nous savons qu'il est âgé de 74 ans. Il souffre de problèmes cardiaques graves et peut-être le gouvernement a-t-il de bonnes raisons de le garder à l'hôpital", a affirmé la sénatrice canadienne Sharon Carstairs, représentante du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. M. Beltran est actuellement retenu au Centre de cardiologie des Philippines. La mission à haut

niveau de l'UIP est arrivée sur place dans le cadre de trois jours d'enquête destinés à examiner la situation des droits de l'homme et le harcèlement présumé de militants du parti/liste. Cette mission d'enquête a pour objectif de déterminer si le gouvernement a réellement violé les droits des représentants Satur Ocampo et Teddy Casiño, de Bayan Muna; de Crispin Beltran et Rafael Mariano, de Kilusang Magbubuking aux Philippines; de Liza Masa de Gabriela, et de Joel Virador, également de Bayan Muna.

People's Journal (Philippines) et AFP (Agence France Presse) - 19 avril 2007

L'UIP se penche sur la pandémie de VIH/SIDA

Le VIH/SIDA est d'ores et déjà responsable de la perte de plus de 25 millions de vies humaines et les progrès réalisés pour enrayer la maladie sont loin d'atteindre les objectifs fixés. Les dirigeants mondiaux ont promis d'offrir d'ici 2010 un accès universel aux traitements, à la prise en charge et aux services de soutien et de prévention, mais ces promesses ne sont pas tenues en raison de l'absence de volonté politique à tous les échelons.

Le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/SIDA a vu le jour en 2006 pour unir les forces des organes législatifs du monde entier dans la lutte contre la pandémie de SIDA, dans laquelle les parlements jouent un rôle incontournable. Désireux d'impliquer les parlements du monde entier dans son travail, le Groupe organisera du 28 au 30 novembre 2007 la première réunion parlementaire mondiale sur le VIH/SIDA à Manille, aux Philippines. Bien qu'un certain nombre d'initiatives parlementaires nationales et régionales aient été prises dans ce domaine, les parlements du monde n'ont jamais été conviés à discuter ensemble du rôle qui leur incombe dans la riposte à donner à cette crise. Cette réunion aura pour but de faire mieux connaître les actions concernant le VIH/SIDA à tous les Membres de l'UIP et d'y associer tous les parlementaires.



Le Groupe consultatif dans un quartier pauvre de Sao Paolo.

Photo UIP/P.J. Jennings

... DANS LA PRESSE ...

L'UIP prête à ouvrir la voie à des pourparlers Iran-Etats-Unis

M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, a annoncé que l'UIP était prête à préparer le terrain d'éventuels pourparlers parlementaires directs entre l'Iran et les Etats-Unis. M. Johnsson a lâché cette observation lors d'une rencontre avec M. Alaeddin Boroujerdi, parlementaire iranien, alors qu'il faisait référence au rôle joué par l'UIP pour promouvoir la démocratie parlementaire et organiser des pourparlers entre les parlements du monde. Le Secrétaire général de l'UIP a exprimé l'espoir que l'UIP puisse contribuer à l'atténuation des tensions entre l'Iran et les Etats-Unis par le biais d'un processus de négociations parlementaires bilatérales.

IRNA (Agence de presse iranienne) - 30 juin 2007

La réunion de Manille sera axée sur la question du leadership, qui sera aussi le thème de la Journée internationale sur le SIDA, le 1er décembre. On y débatera aussi de l'épineuse question du prix des médicaments. Cette question a été inscrite à l'ordre du jour à la suite de la visite sur le terrain effectuée par le Groupe consultatif au Brésil en juin 2007. Au cours de cette visite, le Groupe a notamment rencontré de nombreuses personnes engagées dans des programmes nationaux, y inclus le Président de la Chambre brésilienne des députés, le Ministre de la santé, des représentants des organisations des Nations Unies et des ONG, ainsi que des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Le gouvernement brésilien a adopté une position audacieuse lors des négociations avec les grandes sociétés pharmaceutiques et la Réunion mondiale débatera d'une prise de position écrite de l'UIP visant à aider les parlementaires appelés à légiférer dans ce difficile domaine.

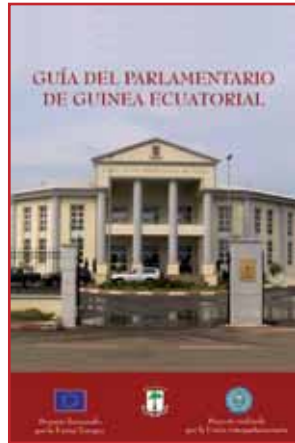
Une partie des travaux du Groupe concerne l'élaboration de matériel d'information et de formation à l'usage des parlementaires du monde entier. La réunion de Manille verra aussi le lancement d'un nouveau guide pratique à l'intention des parlementaires leur offrant des informations détaillées sur différentes questions auxquelles les parlements sont confrontés dans ce domaine et proposant un certain nombre d'exemples de bonnes pratiques.

Le programme des visites sur le terrain révèle le souhait croissant de sortir les activités de l'UIP des salles de conférence pour les mettre en contact plus étroit avec ceux qui influent sur la conception de la politique menée pour lutter contre les grands problèmes mondiaux. La prochaine visite sur le terrain devrait avoir lieu en Fédération de Russie, pays qui s'efforce de lutter contre une épidémie du SIDA dévastatrice.

Actualités dans le domaine de la coopération technique¹

Guinée équatoriale : conclusion du premier volet du projet de renforcement du Parlement

Le premier volet de ce projet d'assistance à la Chambre équato-guinéenne des représentants du peuple (CRP) est arrivé à son terme le 31 juillet à la suite de l'envoi par l'UIP d'une mission de fin de travaux. Le point culminant de la mission a été la présentation d'un Guide des parlementaires, récemment publié par l'UIP à l'intention des membres du Parlement du pays. Les efforts de modernisation du Parlement continuent à se heurter à des difficultés majeures. Conscients de ces difficultés, l'UIP, la Commission européenne et le Parlement ont décidé de mettre sur pied un projet de suivi devant débiter d'ici la fin de l'année 2007. Au cours de cette nouvelle phase, l'UIP continuera à former les parlementaires et le personnel du Parlement et à offrir son aide et ses conseils dans le cadre d'une offre de restructuration du fonctionnement du Parlement destinée à le mettre en phase avec la société.



Afghanistan : consolidation en cours d'un jeune parlement

En septembre 2007, l'UIP et le PNUD ont organisé à l'intention du personnel financier et administratif de ce parlement une visite d'étude au Bundestag allemand permettant au personnel de débiter avec ses homologues allemands de questions relatives à la préparation du budget parlementaire et à sa mise en œuvre. La visite a aussi mis l'accent sur le travail concernant l'administration de fonds publics et de ressources financières, ainsi que sur la



Bibliothèque du Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis

structure, les domaines de responsabilité et les compétences de la commission budgétaire du parlement.

Emirats arabes unis : modernisation du Conseil national de la Fédération

Les autorités des Emirats arabes unis se sont lancées dans un vaste programme de modernisation du parlement visant à aligner ce dernier sur les parlements des Etats démocratiques. Le Président du Conseil national de la Fédération ayant sollicité l'aide de l'UIP dans ce contexte, cette dernière a envoyé une équipe d'experts parlementaires aux Emirats arabes du 9 au 15 juin 2007 pour évaluer le fonctionnement du parlement et faire des propositions d'amélioration. Les conclusions de cette mission sont actuellement en cours d'examen de la part des autorités parlementaires.

Timor-Leste : préparer le terrain pour les parlementaires nouvellement élus

L'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisé à partir du 27 août à Dili un séminaire d'orientation d'une semaine destiné aux membres nouvellement élus du parlement du Timor-Leste. Les 65 parlementaires participants, sous la houlette de personnes ressources représentant les parlements du Mozambique et de la Namibie, ainsi que la Mission des Nations Unies au Timor-Leste et le Programme de développement des Nations Unies pour la femme, se sont penchés sur les subtilités du fonctionnement d'un parlement. Ils ont notamment examiné le rôle des parlementaires ainsi que des questions de procédure parlementaire. L'UIP et le PNUD continueront à aider les parlementaires nouvellement élus à apprendre les rudiments du fonctionnement d'un parlement bien organisé dans le contexte du programme d'orientation en cours.

Burundi : création d'un cadre pour le dialogue au sein du Parlement

En juin 2007, l'UIP a organisé à Gitega, au Burundi, une retraite destinée aux acteurs clés du parlement du Burundi. Parmi les participants étaient présents les dirigeants des deux chambres, les présidents des commissions et les représentantes des femmes parlementaires. Tous les partis politiques représentés au parlement du pays assistaient à cette retraite. Des parlementaires du Bénin et du Burkina Faso assistaient à cette réunion en tant que personnes ressources. Les participants ont évoqué et défini les pratiques et les mécanismes les mieux à même de promouvoir la participation de tous au fonctionnement du parlement et de lui permettre de jouer un rôle clé dans la réconciliation nationale (voir aussi page 4).

¹ Le programme de coopération technique de l'UIP vient en aide aux parlements du monde entier afin de renforcer leur capacité à remplir efficacement leurs fonctions.

EVOLUTION PARLEMENTAIRE

ESPAGNE

Le 30 mai, le Parlement a approuvé une motion exigeant du pouvoir exécutif qu'il fasse annuellement rapport des prises de position adoptées par l'Espagne à la Banque mondiale et au FMI. Le gouvernement devra aussi expliquer les décisions prises par ces institutions concernant la dette extérieure, la lutte contre la pauvreté et les Objectifs du millénaire pour le développement. L'objectif de cette motion est que les ressources financières affectées à la Banque et au Fonds fassent l'objet d'une plus grande transparence, que les experts et les professionnels du développement bénéficient d'une présence plus importante dans les institutions financières internationales (IFI) et que l'Espagne entreprenne davantage de recherches portant sur l'impact socio-économique de l'action menée par les IFI.

KENYA

Le 26 juillet 2007, avant les élections générales prévues pour le mois de décembre, le gouvernement a proposé d'ajouter 90 sièges au parlement, dont 50 réservés aux femmes. La question semblait diviser l'opinion publique. Les femmes militantes se sont félicitées de ce projet de loi, jugé positif pour la représentation féminine à l'Assemblée nationale, tandis que certains experts juridiques le considéraient discriminatoire à l'encontre des hommes. Le 15 août, l'Assemblée nationale n'ayant pas mis le projet de loi au vote, faute d'avoir réuni le quorum requis pour entériner des changements constitutionnels (soit 65 pour cent ou 145 des 222 membres que compte le Parlement), il a été retiré. Il semblerait que 147 parlementaires étaient présents pour la discussion, mais le décompte visant à déterminer si le quorum était atteint n'en a dénombré que 95. Le règlement de l'Assemblée nationale prévoit que ce projet ne pourra être réexaminé avant six mois au moins, c'est-à-dire après les élections de décembre 2007, qui ne concerneront donc que 210 sièges, dont aucun réservé aux femmes.

MADAGASCAR

Le 4 avril 2007, un référendum contenant des amendements à la Constitution malgache a été approuvé par 75,4 pour cent des électeurs. Se sont rendus aux urnes 43,7 pour cent des 7,3 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales du pays. Les amendements approuvés autorisent le Président Marc Ravalomanana, réélu en décembre 2006, à ne

pas solliciter l'accord du Parlement pour promulguer des lois en cas d'état d'urgence. Les six provinces que compte le pays seront abolies d'ici octobre 2009 et l'anglais deviendra troisième langue officielle du pays après le malgache et le français. Le 28 avril, la Haute Cour constitutionnelle a validé les résultats du référendum et le Président Marc Ravalomanana a promulgué le jour même la Constitution modifiée. Au cours de la campagne précédant le référendum, les groupes d'opposition s'étaient engagés contre les réformes constitutionnelles et avaient appelé au boycott, arguant du fait que la Constitution révisée donnerait des pouvoirs trop étendus au Président. Le gouvernement a insisté sur le fait que donner à l'anglais le statut de troisième langue officielle attirerait davantage d'investisseurs étrangers et contribuerait ainsi au développement du pays.

MALDIVES

Le 26 juillet 2007, le Président Maumoon Abdul Gayoom a convoqué pour le 18 août le premier référendum jamais organisé, dans le but de décider du futur système politique du pays. Il était demandé aux citoyens de plus de 18 ans de choisir entre un système présidentiel et un système parlementaire. Environ 150.000 des 194.000 électeurs inscrits se sont exprimés, 93.042 en faveur du système présidentiel et 57.109 d'un système parlementaire. Le parti Dhivehi Rayyithunge (DRP) du Président Maumoon Abdul Gayoom, qui détient le pouvoir, et trois autres partis ont fait campagne en faveur d'un système présidentielle à l'américaine, tandis que le Parti démocratique des Maldives (MDP), principale formation d'opposition, se déclarait favorable à un système parlementaire plus transparent. Le référendum a donné suite à ce que le Président Gayoom a qualifié de "lents progrès" du Majlis spécial (Assemblée constitutionnelle, dont un tiers des membres sont nommés par le Président), concernant la question du type de gouvernement à adopter. Les groupes d'opposition ont affirmé que le Président avait tenté à dessein de retarder le processus de réforme constitutionnelle, afin de se présenter aux prochaines élections présidentielles dans le cadre de la constitution en vigueur. Le nouveau système présidentiel donne le droit au Président Gayoom de solliciter un renouvellement de son mandat en 2008. Les résultats du référendum seront reflétés dans la nouvelle constitution, dont le texte devrait être prêt en novembre 2007.

NÉPAL

Le 24 juin, le Gouvernement a repoussé du mois de juin au 22 novembre 2007 les élections de l'Assemblée constituante de 497 membres, dans le but de donner suffisamment de temps pour préparer les élections. Le 22 juin, le Parlement a adopté la loi 2064 relative à l'élection des membres de l'Assemblée constituante (2007). Cette loi prévoit l'élection de 240 membres au scrutin uninominal majoritaire et 240 au scrutin proportionnel, 17 personnalités éminentes supplémentaires étant nommées par le Conseil des ministres. Les personnes soupçonnées par une commission d'enquête (la Commission Rayamajhi, chargée d'enquêter sur les abus d'autorité, les pertes et les dommages enregistrés par le Mouvement du peuple en avril 2006) se verront interdire la participation aux élections à l'Assemblée constituante.

SÉNÉGAL

Le Sénat sénégalais a été réinstauré en août 2007, conformément à la Loi sur le Sénat adoptée par l'Assemblée nationale en janvier 2007 (voir le numéro du 25 avril 2007). Le nouveau Sénat est composé de 100 membres : 65 sont nommés par le Président de la République et 35 élus au scrutin direct. Des élections au scrutin indirect ont eu lieu le 19 août 2007.

SOUDAN

Comme prévu dans l'Accord de paix du Darfour et l'Accord de paix sur l'Est du Soudan, signés en mai et octobre 2006 respectivement, l'Assemblée nationale rassemblera, pour la première fois depuis sa création en août 2005, des représentants de toutes les régions. Douze membres des Etats du Darfour ont fait leur entrée à l'Assemblée nationale le 3 avril 2007. Neuf d'entre eux ont rempli les sièges laissés vacants à leur intention et trois ont repris des sièges libérés par le Congrès national, formation au pouvoir. Huit autres membres représentant les Etats de l'Est ont été nommés le 25 juin 2007 par décret présidentiel pour remplir les sièges laissés vacants par le Congrès national. Ces huit membres doivent prendre officiellement leurs fonctions à la mi-octobre 2007, au moment de l'ouverture de la nouvelle session parlementaire.

TCHAD

Le 13 août 2007, le Mouvement patriotique de salut, parti au pouvoir du Président Idriss Deby, ses alliés et le parti d'opposition "Coordination pour la défense

de la constitution" ont décidé de repousser les élections parlementaires à 2009 et de se partager le pouvoir au gouvernement entre-temps. Des élections parlementaires avaient initialement été prévues pour 2006, avant d'être repoussées à 2007 pour des raisons financières. Un autre groupe d'opposition, appelé le Front des forces d'action pour la république, a refusé de signer cet accord, exigeant que les rebelles tchadiens participent au processus. L'accord a été conclu au terme de huit mois de négociations menées avec la médiation de l'Union européenne. Il prévoit la création d'une nouvelle Commission électorale indépendante, à laquelle appartiendraient des membres nommés par l'opposition, ainsi que la mise en vigueur de nouvelles listes électorales informatisées infalsifiables et de cartes d'électeurs biométriques. La Coordination pour la défense de la constitution, qui rassemble 16 partis politiques, a boycotté les élections présidentielles de mai 2006, qualifiées d'iniques : tous les membres de la Commission électorale avaient été nommés par le Président Deby, rendant une modification frauduleuse des listes électorales possible.

THAÏLANDE

Le 6 juillet 2007, l'Assemblée chargée de rédiger la Constitution a approuvé le projet final de nouvelle Constitution pour la Thaïlande, ouvrant la voie au référendum constitutionnel du 19 août. Le gouvernement par intérim placé sous la responsabilité du Premier ministre Surayud Chulanont a lancé un appel aux citoyens en faveur du projet de constitution, dont il considérait qu'il empêcherait l'émergence de représentants politiques disposant d'un pouvoir excessif, à l'instar de l'ancien Premier ministre Thaksin Shinawatra, évincé du pouvoir lors du coup d'Etat de 2006. L'opinion publique était toutefois divisée sur la question. Les défenseurs de la démocratie et les alliés de M. Shinawatra se sont fermement opposés au projet de constitution, dont ils considéraient qu'il affaiblirait le pouvoir des représentants élus et des partis politiques tout en renforçant celui des bureaucrates et des militaires. Les groupes militants bouddhistes, qui avaient mené en vain campagne en faveur de l'instauration du Bouddhisme comme religion d'Etat, se sont aussi opposés au projet.

Finalement, 57,8 pour cent des électeurs ont approuvé le projet, ouvrant la voie aux élections générales prévues pour décembre 2007. Le 24 août, la nouvelle constitution, dûment entérinée par le roi, était publiée dans la Gazette royale.

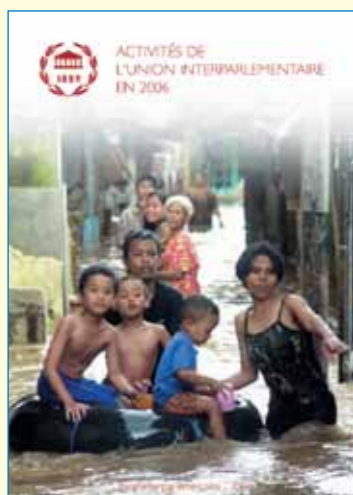
La nouvelle Constitution prévoit que 400 des 480 membres de la Chambre des représentants seront élus dans des circonscriptions plurinominales, le reste étant choisi sur des listes établies par les partis. La nouvelle Constitution a aussi éliminé le seuil de cinq pour cent requis pour remporter un siège, dans le but de faciliter l'entrée des petits partis à la nouvelle Chambre des représentants. La règle connue sous le nom de "règle des 90 jours d'affiliation" a été maintenue. Elle a été introduite dans la Constitution de 1997 afin d'éviter la création de nouveaux partis politiques juste avant les élections

(convoquées dans les 60 jours suivant la dissolution du Parlement). La nouvelle Constitution réduit toutefois de 90 à 30 le nombre de jours d'affiliation requis en cas de dissolution imprévue de la Chambre des représentants. Le nombre statutaire de sénateurs a diminué de 200 à 150, 76 étant élus au scrutin direct (un pour chacune des 76 provinces). Des commissions provinciales et nationales composées de fonctionnaires et de représentants du système judiciaire sélectionneront les autres parmi les noms proposés par différentes organisations du pays.

PUBLICATIONS DE L'UIP

ACTIVITES DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE EN 2006

Cette publication donne un aperçu complet des travaux de l'UIP en 2006. On y trouvera des informations sur la structure de l'UIP et le fonctionnement de ses divers organes au cours de l'année, une présentation des projets et réalisations politiques de l'Organisation ainsi que des enjeux auxquels elle est confrontée, et une description des activités et réalisations dans le cadre des divers programmes permanents. La publication contient également le rapport financier de l'année. Voir également le site de l'UIP: www.ipu.org.



CHRONIQUE DES ELECTIONS PARLEMENTAIRES

Volume 40 - Décembre 2006

Publiée annuellement en anglais et en français depuis 1967, la *Chronique des élections parlementaires* rend compte de toutes les élections législatives nationales tenues dans le monde entier sur une année. On y trouve des informations sur le système électoral, le contexte et l'issue de chaque élection, ainsi que des statistiques sur les résultats, la répartition des voix et la répartition de sièges selon le groupe politique, le sexe et l'âge. Voir également la base de données *Parline* sur le site de l'UIP : <http://www.ipu.org/parline-f/parline-search.asp>.



Contacts :

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
 5, chemin du Pommier
 B.P. Box 330
 1218 Le Grand-Saconnex
 Genève - Suisse
 Tél. (+4122) 919.41.16./27
 Fax (+4122) 919.41.60
 Courrier électronique:
postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur
 permanent de l'Union
 interparlementaire auprès
 de l'ONU
 Suite 3002,
 220 East 42nd Street
 New York, N.Y. 10017
 Etats-Unis d'Amérique
 Phone (+1) 212 557 58 80
 Fax (+1) 212 557 39 54
 Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements, revue trimestrielle, est une publication officielle de l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :
 Luisa Ballin

Avec la collaboration de :
 Stara Ahmidouch
 Mohamed Amani
 Bérénice Auffret-Pereira
 Norah Babic
 Catherine Blondelle
 Martin Chungong
 Anda Filip
 Zeina Hilal-Choukair
 Rogier Huizenga
 Kareen Jabre
 James Jennings
 Laurence Marzal
 Alessandro Motter
 Susan Mutti
 George Opocensky
 Andy Richardson
 Ingeborg Schwarz
 Alain Valtat
 Hiroko Yamaguchi

Site web :
 Piyre Castelner
 Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
 © UIP